

PANIERS de légumes 2023 - 15€ / petit panier - 25€ / grand panier

m'engage :

- . à adhérer à l'AMAP du Rouinet en 2023, conformément à la législation des AMAP. **Mon n° d'adhérent** :
- . à partager les risques et bonus liés aux aléas divers, et notamment météorologiques
- . à payer à l'avance mon abonnement selon les modalités de règlement suivantes (dates, montants ...) :
- Par virement(s) : IBAN : FR76 1350 6100 0085 1683 4696 011.....
BIC : AGRIFRPP835
- Par chèques(s) à l'ordre de Khalid ABARKI :
- En espèces :

Le jardinier, Khalid ABARKI s'engage :

- . à cultiver BIO (certification ECOCERT depuis mai 2021) - cf attestation <https://rouinet.fr/bio>
- . à distribuer équitablement la récolte du potager sous forme de PANIERS
- . avec 8 à 12 produits du jardin, conformément à la liste affichée, en fonction de la récolte,
le jour de la distribution à partir de 17h
- . à annoncer de façon indicative les prévisions
- . à signer la convention avec l'AMAP

Pour remplir ce contrat :

Je choisis ma **taille de panier** en entourant la modalité choisie ou en rayant l'autre (P: petits, ou G: grands).

Je choisis mon **jour de livraison** : le mardi de 17h à 19h ou le vendredi de 17h à 18h.

Je choisis mes **dates de livraison** : parmi toutes les dates de 2023 qui sont précisées (entourer, rayer).

Je précise éventuellement un nombre de paniers par date.

Je totalise le nombre de paniers ; je calcule le montant à régler et je précise mes modalités de règlement.

Les dates prévisionnelles qui sont indiquées peuvent être modifiées :

- en prévenant à l'avance Jean-Luc ou Khalid,
- sous réserve que la modification demandée soit compatible avec la disponibilité en légumes.

Exemplaire adhérent

Talon producteur

PANIERS de légumes 2023 - 15€ / petit panier - 25€ / grand panier

m'engage :

- . à adhérer à l'AMAP du Rouinet en 2023, conformément à la législation des AMAP. **Mon n° d'adhérent** :
- . à partager les risques et bonus liés aux aléas divers, et notamment météorologiques
- . à payer à l'avance mon abonnement selon les modalités de règlement suivantes (dates, montants ...) :
- Par virement(s) : IBAN : FR76 1350 6100 0085 1683 4696 011.....
BIC : AGRIFRPP835
- Par chèques(s) à l'ordre de Khalid ABARKI :
- En espèces :

Le jardinier, Khalid ABARKI s'engage :

- . à cultiver BIO (certification ECOCERT depuis mai 2021) - cf attestation <https://rouinet.fr/bio>
- . à distribuer équitablement la récolte du potager sous forme de PANIERS
- . avec 8 à 12 produits du jardin, conformément à la liste affichée, en fonction de la récolte,
le jour de la distribution à partir de 17h
- . à annoncer de façon indicative les prévisions
- . à signer la convention avec l'AMAP